



Agrégés, certifiés, CPE, COPsy
04.67.54.10.70
s3mon@snes.edu
www.montpellier.snes.edu



PLP
06.78.83.37.03
montpellier.snuép@gmail.com
<http://montpellier.snuép.fr>



Professeurs d'EPS
06 63 90 72 51
patbassis@aol.com

AFFECTATION DES STAGIAIRES DU 2ND DEGRÉ 2019 DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

FICHE SYNDICALE DE SUIVI À RENVOYER AVANT LE 16 JUILLET 2019

CONCOURS : Certifiés – Agrégés – CPE – PLP - CAPEPS (*entourer*)

INTERNE – EXTERNE – EXCEPTIONNEL 2014 – RESERVE – 3^e CONCOURS (*entourer*)

DISCIPLINE :

| | | |
|--------------------|-------------------|----------------------------|
| NOM : | Prénom : | Date de naissance : |
| Adresse : | | |
| Téléphone : | Portable : | Courriel : |

Situation en 2018-2019 (*entourer*) :

Étudiant / Report de stage / Renouvellement de stage / Contractuel enseignant / AED / EAP / MA / Titulaire EN (corps : ; département :) / Titulaire FP (département :.....)

Type de stage choisi pour 2019-2020 : affectation dans le 2nd degré / report de stage / autre

Barème :

(en principe, le barème académique est celui que vous avez obtenu sur votre premier vœu lors de la première phase d'affectation)

Rappel des éléments de ce barème :

1/ Classement au concours : Vous êtes reçu (e) ... sur ...
(150 pts pour le 1^{er} décile, 15 pts de moins pour chaque décile suivant)

2/ Agrégation : 100 pts OUI NON

3/ Rapprochement de conjoint (mariage ou pacs avant le 30/06/2019, ou concubinage avec enfants reconnus + attestation d'emploi ou inscription à pôle emploi) ou autorité parentale conjointe : 150 pts

OUI NON

+ enfant à charge (né ou à naître de moins de 18 ans au 1/09/2019) :
75 pts/enfant Nombre d'enfants :

4/ Parent isolé : 140 pts OUI NON

5/ Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi : 1000 pts OUI NON

6/ Titulaire de la fonction publique : 200 pts OUI NON

7/ AED, MI-SE, MA, Enseignant ou CPE ex-contractuel du 2d degré, EAP : 200 pts OUI NON

(Pour les contractuels : 1 an équivalent temps plein sur les 2 dernière années ; pour les EAP : si deux ans de contrat)
Le rectorat ne prend pas en compte cette bonification pour la phase intra pour les stagiaires affectés à temps plein.

IMPORTANT :

**Joindre à cette fiche la copie de votre saisie écran de vos vœux et les pièces justificatives.
N'hésitez pas à compléter cette fiche par des informations complémentaires.**